



SCIV

PERSONNEL DES HÔPITAUX VALAISANS ? COVID-19 DAVANTAGE DE TRAVAIL, SANS CADRE LÉGAL

Le syndicat SCIV demande le retrait de l'Ordonnance fédérale du 20 mars dernier, qui stipule la non-limitation de la durée hebdomadaire de travail, ainsi que la suppression du régime légal des pauses pour le personnel soignant en charge du COVID-19. Le SCIV réclame également l'ouverture de discussions approfondies entre partenaires sociaux et autorités politiques pour négocier un cadre à même de garantir la santé et la sécurité du personnel soignant durant cette crise.

Téléchargez notre communiqué de presse du 23 mars 2020 concernant le personnel des hôpitaux valaisans ?
[ici](#)